

**Mairie de COMMES – Conseil Municipal**  
06 mai 2021 à 18 heures 00

	PRESENT(S)	ABSENT(S)	EXCUSE(S)
PORET Fernand	X		
MORET Benoît	X		
THOMAS Dorothée		X	
LE CORVIC Christian	X		
DENISE Laurence		X	
DOUTRESSOULLES Michel	X		
MARIE Annie	X		
QUESNEL Nathalie	X		
NICOLAS Grégoire		X	
BERRIER Gilbert	X		
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	

Pouvoirs remis	<b>0</b>
Nombre de votants	<b>7</b>
Secrétaire de séance	Benoît MORET

**Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2021**

**ORDRE DU JOUR – Convocation du 29 avril 2021**

- 1- Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et/ou D.S.I.L.
- 2- Demande de subvention au titre des amendes de police
- 3- Demande de subvention au titre de l'A.P.C.R.
- 4- Projet de création d'une réserve naturelle destinée à protéger plusieurs sites d'intérêts géologiques et écologiques littoraux
- 5- Opération de mise sous pli pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021
- 6- Bayeux intercom - projet de territoire
- 7- Questions diverses

## **1- Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et/ou D.S.I.L.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Décide :

- D'autoriser le lancement des projets de réfection, d'aménagement et de sécurisation des voiries "programme 2021"
- D'approuver le plan de financement tel que présenté dans le corps de la délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération et notamment pour les demandes de subventions au titre de la D.E.T.R. et/ou la DSIL

### **Vote du Conseil Municipal**

**Pour : 7                                  contre : 0                                  abstention : 0**

## **2. Demande de subvention au titre des amendes de police**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Décide :

- D'autoriser le lancement des projets de réfection, d'aménagement et de sécurisation des voiries "programme 2021"
- D'approuver le plan de financement tel que présenté dans le corps de la délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération et notamment pour les demande de subvention au titre des amendes de police

### **Vote du Conseil Municipal**

**Pour : 7                                  contre : 0                                  abstention : 0**

## **3. Demande de subvention au titre de l'A.P.C.R.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Décide :

- D'autoriser le lancement des projets de réfection, d'aménagement et de sécurisation des voiries "programme 2021"
- D'approuver le plan de financement tel que présenté dans le corps de la délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération et notamment pour la demande de subvention au titre de l'A.P.C.R.

### **Vote du Conseil Municipal**

**Pour : 7                                  contre : 0                                  abstention : 0**

#### **4. Projet de création d'une réserve naturelle destinée à protéger plusieurs sites d'intérêts géologiques et écologiques littoraux**

Le bureau d'études CERESA a été missionné par la D.R.E.A.L. pour mener une étude visant à élaborer un avant-projet de création d'une réserve naturelle destinée à protéger plusieurs sites d'intérêts géologiques et écologiques littoraux d'importance internationale.

Dans ce cadre, vous avez été associé à une réunion technique qui s'est tenue le 17/19/2020 dans les locaux de la salle des fêtes de Port-en-Bessin-Huppain.

Lors de cette réunion, il vous a été soumis les premières pistes de périmètre qui pouvaient être envisagées pour cette réserve, et ce sur votre secteur.

A partir des premiers échanges que nous avons eus ensemble, les propositions de périmètre ont été affinées en passant à une échelle cadastrale.

Nous vous soumettons pour examen et avis ces nouvelles propositions.

Après avoir pris connaissance des documents transmis par le bureau d'études CERESA,

Le Conseil Municipal propose un nouveau tracé (voir plans en annexe).

#### **5. Opération de mise sous pli pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021**

Dans le cadre de l'organisation des élections politiques, et conformément à l'article R. 34 du code électoral, les commissions de propagande électorale sont chargées « d'adresser à tous les électeurs de la circonscription, dans une même enveloppe fermée, une circulaire et un bulletin de vote de chaque candidat ou de chaque liste ».

Aussi, en préparation des scrutins concernant les élections départementales des 20 et 27 juin 2021, une mission est confiée à la ville de Bayeux, à savoir, l'envoi de la propagande des binômes de candidats aux électeurs de notre canton.

La commune de BAYEUX s'engage à accomplir, dans le cadre d'une convention relative à l'organisation de cette mise sous pli et dans les délais fixés par Monsieur le Préfet, pour le premier comme pour l'éventuel second tour de scrutin les missions suivantes, placées sous la responsabilité de la commission de propagande :

- Le collage sur les enveloppes de propagande fournies par la Préfecture du Calvados, d'étiquettes adhésives imprimées aux noms, prénoms et à l'adresse des électeurs enveloppes ;
- La mise sous pli de la propagande électorale, en insérant dans chaque enveloppe libellée à l'adresse des électeurs du canton, une circulaire et un bulletin de vote de chaque binôme de candidats dont la propagande sera validée par la commission.

La Commune centralisatrice sera aidée dans cette tâche par des agents de Bayeux Intercom, du C.C.A.S. de la ville de Bayeux et quelques communes du Canton de Bayeux.

Pour mener à bien cette mission en régie, il est nécessaire de constituer une équipe de 30 à 35 agents.

Pour la commune de COMMES, un agent s'est proposé pour participer à cette mise sous pli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- D'autoriser l'agent à participer à la mise sous pli pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021.
- D'approuver les modalités de rémunération telles que définies dans le corps de la délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.

#### **Vote du Conseil Municipal**

**Pour : 7**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## 6. Bayeux Intercom – Projet de Territoire

Extrait du courrier de Mr Patrick GOMONT, Président de BAYEUX INTERCOM du 15 avril 2021

....“ *Il y a quelques semaines, Madame la Sous-préfète venait nous présenter en amont du conseil communautaire les nouveaux Contrats de Relance et de Transition Ecologique qui font suite aux contrats de ruralité arrivés à échéance fin 2020. Ces contrats, qui seront évolutifs, doivent recenser les grandes orientations et les projets structurants du territoire pour la période 2020-2026. Une première version doit être signée avant le 30 juin prochain.*

*Le contrat doit s'appuyer sur la présentation d'un projet de territoire. Bien au-delà du document formel à produire, je souhaite que nous saisissons cette occasion pour écrire ensemble la feuille de route de Bayeux intercom et du territoire pour le mandat en cours*

*En effet, 4 est essentiel qu'entre élus et notamment entre maires, nous puissions partager une même compréhension des enjeux et du cadre dans lequel nous nous inscrivons ainsi que des outils à notre disposition, une même ambition pour le territoire et une vision commune du développement que nous souhaitons. Aussi, il m'a semblé que cette feuille de route devait avant tout être discutée entre les 36 maires de l'intercom, afin que les communes soient totalement parties prenantes et actrices du projet intercommunal. C'est pourquoi, ce débat a été initié dans le cadre de notre conférence des maires du 12 avril dernier et je vous remercie pour votre implication dans ce sujet passionnant et stratégique pour notre devenir commun.*

*Comme vous le savez, nous ne partons pas de rien, loin s'en faut. De nombreux travaux et débats ont impliqué nos 36 communes au cours des dernières années, pour produire collégalement des stratégies et des positions communes dans le cadre de documents majeurs ou de démarches structurantes. Dès 2012, une charte de territoire a posé une première vision partagée du territoire. Celle-ci a été régulièrement réinterrogée, à l'occasion des différents contrats en 2017 (ruralité, Département, Région) et plus récemment encore dans la rédaction du SCOT du Bessin révisé (2018), du PCAET (2020) et surtout du PLUi adopté à l'unanimité (2020).*

*Notre projet de territoire 2020-2026, tel qu'il a vous été soumis en conférence des maires, fait la synthèse des analyses et positions récentes exprimées par les élus à travers ces documents. Il s'enrichi également des premières orientations et décisions prises par les commissions depuis le début de ce mandat. Pour la finalisation de ce projet, deux principes doivent nous guider :*

- L'aboutissement du CRTE au conseil communautaire du 24 juin prochain dans sa première version*
- L'organisation de la concertation et de la participation des élus.*

*C'est pourquoi nous vous adressons, comme nous en avons convenu ensemble, le document projet pour avis à retourner pour le 15 mai prochain. Ce délai d'un mois doit vous permettre d'échanger avec votre Bureau ou votre conseil municipal et de nous faire part de vos remarques ou suggestions“.....*

Après avoir pris connaissance du document projet transmis par Bayeux Intercom,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de territoire 2020-2026 tel que présenté dans ce document.

**Projet de notre commune susceptible de rentrer dans le CRTE:** piste cyclable et piétonne entre Commes et Port en Bessin.

## 7. Questions diverses

Réflexion sur la mise en place d'un arrêté de circulation pour le chemin des Dîmes et le chemin aux Anes.